

# Plan d'action 2026-2027

## Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



### À notre école

Le personnel prône les valeurs du respect, de la collaboration et de l'engagement.

Le personnel considère important que chaque élève se sente bien et en sécurité dans notre école. Nous accompagnons les élèves dans leur résolution de conflits et nous ne tolérons aucune forme de violence verbale, psychologique, physique ou sexuelle.

Des mesures d'intervention sont prévues afin de mettre fin rapidement aux situations de violence qui peuvent survenir et de prendre soin de tous les élèves concernés.

Toute personne qui détient de l'information au sujet d'un acte de violence ciblant un élève est responsable de signaler la situation.

### Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. Les manifestations de violence directe et indirecte ont diminué. La violence verbale demeure la forme de violence la plus fréquemment observée ou rapportée. Aucun événement de violence à caractère sexuel n'a été observé ou dénoncé. Les événements d'intimidation sont peu fréquents dans notre école et les élèves qui en sont victimes sont peu nombreux à en faire la dénonciation auprès du personnel.

L'engagement et l'attachement des élèves envers l'école a diminué.

Des mesures visant à prévenir la violence et à mieux y réagir ont été mises en place tout au long de la dernière année scolaire (révision des règles de récréation, ateliers en classe, comités divers, trajectoires d'intervention, systèmes de renforcement, etc.).

### Priorités

Le personnel souhaite augmenter l'engagement et l'attachement des élèves envers l'école, tout en poursuivant les efforts pour réduire les événements de violence de toute forme.

### Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Élaboration de matériel accessible aux parents à propos des interventions à promouvoir en contexte d'événement de violence ou d'intimidation.
- Suivi diligent auprès des parents lors d'un événement de violence ou d'intimidation.
- Utilisation du portail Mozaïk pour les communications.
- Implication des familles dans l'élaboration et la révision des plans d'intervention.
- Implication des parents membres du conseil d'établissement.
- Tenue de rencontres avec le titulaire au besoin.

### Document explicatif destiné aux parents de l'école

## CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

## VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

## VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

## INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Utilisation d'un système de renforcement positif généralisé à l'école.
- Animation de divers comités d'élèves.
- Consultation et participation des élèves pour différents sujets relatifs à la vie scolaire.
- Animation d'ateliers sur la prévention de la violence et de l'intimidation.
- Animation d'ateliers basés sur des techniques d'impact.
- Animation des contenus obligatoires d'éducation à la sexualité. Sensibilisation à la teneur des propos à caractère sexuel et leur incidence.
- Supervision des élèves à tout moment de la journée.
- Soutien direct régulier du personnel pour développer les habiletés socio-émotionnelles des élèves.

## Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

### Au moment où le geste est observé et suivi :

- Mettre fin au comportement proscriit puis nommer et diriger l'auteur vers le comportement attendu selon le code de vie.
- Vérifier l'état de la victime.
- Évaluer et analyser la situation par une cueillette d'informations auprès de la victime, de l'auteur et des témoins. Consigner les informations et les transmettre à l'intervenant responsable ou à la direction qui poursuivra l'intervention.
- Informer les parents et les associer à la recherche de solutions.
- Identifier et mettre en place les mesures de soutien et d'encadrement appropriées.
- Assurer le suivi des interventions à court, moyen, long terme et consigner la situation.

### Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Les mesures de soutien et d'encadrement varient selon le rôle de l'élève dans la situation (victime, auteur, témoin) : rassurer l'élève, établir un climat de confiance, renforcer le comportement de dénonciation, informer des aspects de confidentialité au besoin, animer des rencontres de soutien-intervention-suivi, baliser le niveau de surveillance, impliquer les parents, référer vers des services externes, etc.
- Les sanctions dépendent de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés et les parents sont impliqués dans la recherche de solutions : excuses verbales ou écrites, fiche de réflexion, billet de communication, réparation du matériel, récréations guidées, rencontre avec un intervenant, restriction de certains privilèges, plainte policière ou signalement au besoin, interdiction de contact au besoin, etc.

## Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

## Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : [intimidation@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:intimidation@cssdn.gouv.qc.ca) / poste 52011.

### Moyens pour signaler une situation à l'école :

Toute personne peut signaler directement une situation auprès d'un membre du personnel (enseignant, éducateur, professionnel) ou de la direction soit en personne directement à l'école, par téléphone ou par courriel.

### Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

Remplir un [formulaire de plainte](#).

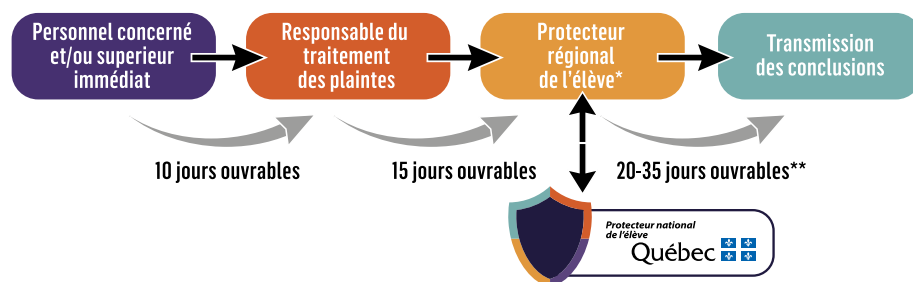
## Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

## Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca)) :



## Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 23 septembre 2026

# Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui  
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

## Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

Nos priorités consistaient à développer les compétences sociales et émotionnelles des élèves, tout en renforçant leur engagement et leur sentiment d'appartenance au milieu scolaire. Nous souhaitions également préserver leur sentiment de sécurité et consolider leur capacité à se soutenir mutuellement.

## Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Utilisation d'un système de renforcement positif.
- Animation de divers comités d'élèves.
- Consultation des élèves sur des sujets relatifs à la vie scolaire.
- Poursuite des capsules en lien avec les techniques d'impact animées par les éducatrices spécialisées ;
- Ateliers de prévention portant sur la violence et l'intimidation animés par la psychoéducatrice ;
- Implication des élèves dans les résolutions de conflits ;
- Port du dossard par tous les surveillants lors des récréations et sur l'heure du midi.
- S'assurer que les contenus en éducation à la sexualité prescrits en CCQ soient enseignés ;
- Planifier les contenus obligatoires en éducation à la sexualité pour les élèves du préscolaire puisqu'ils n'ont pas CCQ à leur grille-matières.

## Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

*Constat : La violence verbale demeure la forme de violence la plus observée et dénoncée. Les événements de violence ont surtout lieu en dehors de la classe (ex : récréation, dîner).*

- Mise en place d'un climat scolaire plus positif, marqué par une augmentation des comportements attendus grâce au système de renforcement positif.
- Développement du sentiment d'appartenance et de l'engagement des élèves par leur participation à divers comités et à la vie de l'école surtout chez les plus vieux de l'école.
- Amélioration des habiletés sociales et émotionnelles des élèves à travers les capsules et interventions ciblées des éducatrices spécialisées.
- Développement des compétences en résolution de conflits chez les élèves, favorisant leur autonomie et des relations plus harmonieuses.
- Les élèves témoins d'un événement de violence sont plus conscients de l'impact de leur réaction sur l'auteur et sur la victime. Ils sont aussi plus enclins à réagir adéquatement (ex : dénoncer, éviter d'encourager le comportement, etc.).
- Augmentation du sentiment de sécurité durant les périodes non structurées (récréations, dîner) grâce à une surveillance plus visible et cohérente.
- Assuré un continuum éducatif cohérent dès le préscolaire, permettant un développement précoce des connaissances et des attitudes appropriées en matière de sexualité.